

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue dans la grande salle du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, le lundi 13 décembre 2021 à 20 h 35, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1
- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Patrick Lachance, conseiller siège numéro 3 ;
- Gaétan Longchamp, conseiller au siège numéro 4 ;
- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5 ;

Est absente :

- Nathalie Lemelin, conseillère siège numéro 6 ;

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux du 15 novembre 2021 ;
4. Suivi des procès-verbaux ;
5. Correspondance et dépôt de document ;
6. Adoption des dépenses et autorisation du paiement des comptes ;
7. Demande d'aide financière ;
  - a) Association Bénévoles de l'Île d'Orléans ;
8. Dépôt du registre des déclarations des membres du Conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;
9. Résolution - Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2022 ;
10. Résolution – Dépôt des rapports de la vice-présidence à la vérification de la commission municipale du Québec sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation et du budget ;
11. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 022-177 modifiant le règlement numéro 021-167 Précisant les conditions d'émission de permis zones de fortes pentes et le règlement numéro 021-173 sur le zonage ;

12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 022-178 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2022 ;
13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 022-179 sur le régime de retraite des élus ;
14. Résolution – Adhésion définitive RREMQ ;
15. Résolution – Autorisation des signatures des contrats avec les employés municipaux ;
16. Résolution – Constitution d'un fonds réservé pour les élections municipales ;
17. Résolution – Appui à Compliments de Belle-Maman pour une demande de financement au Fonds de la région de la Capitale-Nationale - Volet Île d'Orléans;
18. Résolution – Signature entente entre le MTQ pour les fermetures en cas d'urgence du chemin Royal ;
19. Varia ;
  - a) M.R.C. ;
  - b) Rapports des activités des élus ;
20. Période de questions ;
21. Clôture de la séance.

#### Item 1 **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

**021-112**

#### Item 2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Maude Nadeau.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**021-113**

#### Item 3 **Adoption des procès-verbaux du 15 novembre 2021**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le PTI 2022-2023-2024 du 15 novembre 2021 et le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 sont adoptés sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Patrick Lachance.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

#### Item 4 **Suivi du procès-verbal**

## Item 5 **Correspondance et dépôt de document**

Monsieur Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier dépose une lettre reçue de Madame Nathalie Lemelin l'informant de sa démission de son poste de conseillère au siège numéro 6 pour des motifs personnels. Une date fixant l'élection partielle sera fixée dans les trente prochains jours conformément à la Loi.

**021-114**

## Item 6 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

**Attendu que** le directeur général/greffier-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

**Attendu que** ces informations couvrent la période depuis la séance du 15 novembre 2021 jusqu'à la séance prévue en janvier 2022 ;

**Attendu que** la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

### **En conséquence,**

Sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Gaétan Longchamp

### **Il est résolu**

**Que** les dépenses effectuées pour la somme de 114 049,47 \$ soient acceptées ;

**Que** le paiement des comptes pour la somme de 871 646,53 \$ soit autorisé ;

**Que** conformément à la résolution 021-106, l'achat des ordinateurs portables pour les membres du conseil a fait l'objet d'une analyse coûts/bénéfices et que l'achat des ordinateurs a été octroyé à Bureau en gros pour la somme de 5 639,73 \$ taxes incluses, montant qui est compris dans la somme de paiement des comptes.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/greffier-trésorier

Item 7 **Demande d'aide financière**

021-115

a) **Association Bénévole de l'Île-d'Orléans**

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Gaétan Longchamp, il est résolu de verser la somme de 2 000 \$ à l'Association Bénévole de l'Île-d'Orléans pour la période 2021-2022.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 8 **Dépôt du registre des déclarations des membres du Conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**

Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier dépose le registre des déclarations des membres du Conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

021-116

Item 9 **Résolution – Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2022**

**Attendu** que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Patrick Lachance,

**Il est résolu**

**Que** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2022**, qui débiteront à **20 h** ;

- lundi 10 janvier
- lundi 7 février
- lundi 7 mars
- lundi 4 avril
- lundi 2 mai
- lundi 6 juin

- lundi 4 juillet
- lundi 1<sup>er</sup> août
- lundi 12 septembre
- lundi 3 octobre
- lundi 7 novembre
- lundi 12 décembre

**Qu'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

**021-117** Item 10 **Résolution – Dépôt des rapports de la vice-présidence à la vérification de la commission municipale du Québec sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation et du budget**

**Attendu** la publication en novembre 2021 des rapports de la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec le premier sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations et le second sur l'adoption du budget ;

**Attendu** la demande de la Commission municipale du Québec de déposer ces rapports à la première séance ordinaire suivant leur réception à la Municipalité ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Gaétan Longchamp,

**Il est résolu**

**Que** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte le dépôt des rapports de la vice-présidence à la vérification de la commission municipale du Québec sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation et du budget.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 11 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 022-177 modifiant le règlement numéro 021-167 Précisant les conditions d'émission de permis zones de fortes pentes et le règlement numéro 021-173 sur le zonage**

Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1, dépose le projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 022-177 modifiant le règlement numéro 021-167 Précisant les conditions d'émission de permis zones de fortes pentes et le règlement numéro 021-173 sur le zonage.

Item 12 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 022-178 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2022**

Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2, dépose le projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 022-178 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2022.

Item 13 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 022-179 sur le régime de retraite des élus**

Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1, dépose le projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 022-179 sur le régime de retraite des élus.

**021-118**

Item 14 **Résolution – Adhésion définitive RREMQ**

**Attendu** la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans par sa résolution numéro 021-107 a pris la décision d'adhérer à ce régime ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a pris acte du Règlement du Régime de retraite des employés municipaux du Québec, daté du 11 juin 2012 ;

**Attendu que** les employés de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ont été consultés sur la participation à ce régime et que plus de la moitié ont approuvé celle-ci ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Gaétan Longchamp, avec l'appui de Patrick Lachance,

**Il est résolu**

- 1° **Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec ;
- 2° **Que** cette adhésion soit effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- 3° **Qu'**à compter de cette date l'ensemble des employés participe au volet à prestations déterminées ;

4° **Que** Monsieur Marco Langlois, DMA, directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à attester pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime qui lui sera transmis par l'administrateur du régime ;

5° **Que** Monsieur Marco Langlois, DMA, directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à transmettre à Aon Hewitt, administrateur délégué du régime, les cotisations de l'employeur et des employés retenues depuis la date d'adhésion du régime.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

**021-119**

Item 15 **Résolution – Autorisation des signatures des contrats avec les employés municipaux**

**Attendu que** Monsieur André Dion est présentement à l'emploi de la Municipalité à titre de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint ;

**Attendu que** le contrat liant Monsieur Gaétan Lemelin à la Municipalité se termine le 31 décembre 2021 ;

**Attendu que** le conseil municipal est satisfait des services de Monsieur Lemelin et désire l'embaucher à titre d'employé responsable des travaux publics de la Municipalité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Attendu que** depuis plusieurs années Monsieur François Bédard assure la surveillance du local des loisirs pendant sa saison d'activité annuelle ;

**Attendu que** pour la saison 2020-2021, Monsieur François Bédard a reçu une rémunération comme employé responsable de la surveillance du local des loisirs selon l'échelle salariale en vigueur ;

**Attendu que** lorsque Monsieur François Bédard n'est pas disponible pour effectuer la surveillance du local des loisirs c'est son frère Joseph qui assure son remplacement ;

**Attendu que** pour régulariser toutes ces situations des contrats de travail devront être signés avec chacune de ces 4 personnes ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Gaétan Longchamp,

**Il est résolu**

**Que** Monsieur Marco Langlois DMA, directeur général/greffier-trésorier et Mesdames Lina Labbé, mairesse et Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2 soient autorisées à signer les nouveaux contrats de travail, pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, avec :

- 1- Monsieur André Dion, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint ;
- 2- Monsieur Gaétan Lemelin, employé responsable des travaux publics ;
- 3- Monsieur François Bédard employé responsable de la surveillance du local des loisirs ;
- 4- Monsieur Joseph Bédard employé suppléant responsable de la surveillance du local des loisirs.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**021-120**

Item 16 **Résolution – Constitution d'un fonds réservé pour les élections municipales**

**Attendu** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 ») ;

**Attendu qu'**à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités devront constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

**Attendu que** le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

**En conséquence,**

Sur proposition de Lauréanne Dion , avec l'appui de Dominique Labbé,

**Il est résolu**

**De créer** un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

**Que** ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents



021-120

Item 17 **Résolution – Appui à Compliments de Belle-Maman pour une demande de financement au Fonds de la région de la Capitale-Nationale - Volet Île d'Orléans**

**Attendu** la demande des propriétaires de l'entreprise Compliments de Belle-Maman à la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ayant pour objet d'obtenir un appui du conseil municipal à leur demande de financement au Fonds de la région de la Capitale-Nationale – Volet Île d'Orléans ;

**Attendu que** le conseil municipal veut soutenir les entreprises de la Municipalité dans leurs projets de développement ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Lauréanne Dion,

**Il est résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie l'entreprise Compliments de Belle-Maman pour une demande de financement au Fonds de la région de la Capitale-Nationale – Volet Île d'Orléans ;

**Qu'**une lettre signifiant cet appui soit expédiée à la responsable du programme à la M.R.C. de l'Île d'Orléans et aux propriétaires de l'entreprise Compliments de Belle-Maman.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

021-121

Item 18 **Résolution – Signature entente entre le MTQ pour les fermetures en cas d'urgence du chemin Royal**

**Attendu** l'offre faite à la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans par le ministère des Transports du Québec de conclure une entente de collaboration pour les fermetures du chemin Royal en cas d'urgence ;

**Attendu que** mis à part l'ajout d'éléments de sécurité au camion municipal cette entente est à coûts nuls pour la Municipalité ;

**Attendu que** le but de cette entente est d'améliorer la sécurité des usagers du chemin Royal et que le conseil municipal veut soutenir les actions qui ont pour but d'assurer la sécurité de ses citoyens ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Patrick Lachance, avec l'appui de Gaétan Longchamp,

## **Il est résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte les termes de l'entente pour les fermetures en cas d'urgence du chemin Royal proposée par le ministère des Transports du Québec ;

**Que** Monsieur Marco Langlois DMA, directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans cette entente.

Monsieur Dominique Labbé demande le vote.

Vote en faveur : 4

Vote contre : 1

Résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes)

### **Item 19 Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

### **Item 20 Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 21 h 04 se termine à 21 h 06 pour un total de 2 minutes.

### **Item 21 Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance, il est 21 h 06.

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.